



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



*Loi sur les mesures de transparence
dans le secteur extractif (LMTSE) –*
Liste de vérification

Cette liste de vérification a été conçue pour aider les entreprises et le public à bien comprendre les critères de base devant être respectés avant que Ressources naturelles Canada (RNC) ne puisse publier sur son site Web un lien vers un rapport individuel, consolidé ou substitué soumis en vertu de la [Loi sur les mesures de la transparence du secteur extractif](#) (LMTSE ou « la Loi »). Cette liste ne vise aucunement à fournir une garantie quant au respect des entités déclarantes de leurs obligations juridiques en matière de rapports annuels en vertu de la LMTSE ou à tenir lieu de conseils juridiques. Les utilisateurs sont invités à consulter la version officielle de la Loi, les [Spécifications techniques des rapports](#) et les [Lignes directrices](#) publiées sur le [site Web](#) de la LMTSE. RNC se réserve le droit de modifier la liste de vérification au besoin et déploiera des efforts raisonnables pour en informer les entités déclarantes.

Veuillez consulter l'[Annexe A](#) pour un exemple d'un rapport en vertu de la LMTSE dûment rempli qui satisfait aux exigences de la liste de vérification.

Exigences de base pour la publication de liens	Rapports individuels et consolidés	Rapports substitués
Exigences générales		
<p>Le rapport doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Être rédigé en anglais ou en français <input type="checkbox"/> Être soumis en format PDF lisible par machine ou en format Excel (Voir la FAQ sur la LMTSE pour savoir comment créer un document PDF lisible par machine) <input type="checkbox"/> Être présenté dans l'ordre suivant : <ol style="list-style-type: none"> 1. Page couverture du rapport présenté en vertu de la LMTSE 2. Tableau des paiements par bénéficiaire 3. Tableau des paiements par projet 4. Opinion d'audit (s'il y a lieu, section facultative) <input type="checkbox"/> Un hyperlien fonctionnel vers le rapport déposé en vertu de la LMTSE a été fourni à RNC (le lien en question doit mener directement au rapport LMTSE ou à une page de renvoi où le rapport ainsi que l'année de déclaration sont clairement identifiés). <input type="checkbox"/> Un hyperlien fonctionnel vers le rapport original déposé dans un autre territoire en vertu de la LMTSE a été fourni à NRC (le lien en question doit mener directement au rapport LMTSE ou à une page de renvoi où le rapport ainsi que l'année de déclaration sont clairement identifiés). <input type="checkbox"/> Un hyperlien fonctionnel vers la page couverture du rapport déposé en vertu de la LMTSE a été fourni à RNC (le lien en question doit mener directement à la page couverture ou à une page de renvoi où la page couverture ainsi que l'année de déclaration sont clairement indiqués). <input type="checkbox"/> La copie électronique du rapport soumis à RNC est identique au rapport publié en ligne. <input type="checkbox"/> La devise du rapport est clairement indiquée (soit en dollars canadiens, soit dans la devise utilisée par l'entité déclarante dans ses états financiers consolidés). <input type="checkbox"/> <u>Pour les rapports modifiés</u> : une explication des modifications et le numéro de la version du document sont inclus dans le rapport modifié. 	<p style="text-align: center;">X X X X X X X X X</p>	<p style="text-align: center;"> X X X X X X X</p>

Page d'attestation		
<input type="checkbox"/> La période de déclaration couvre l'exercice complet de l'entité déclarante (une explication doit être fournie au rapport pour toute période de déclaration période écourtée).	X	X
<input type="checkbox"/> Le nom légal de l'entité déclarante est exact et identique à celui fourni à RNCAN sur le Formulaire de coordonnées lors de l'inscription. Si le nom légal vient à changer suite à l'inscription, un formulaire de coordonnées modifié ainsi qu'un document légal appuyant le changement de nom doivent accompagner le rapport.	X	X
<input type="checkbox"/> Le numéro d'identification en vertu de la LMTSE est identique à celui fourni par RNCAN lors de l'inscription à la LMTSE (numéro à 7 chiffres, p. ex., E000000).	X	X
<input type="checkbox"/> Les filiales sont énumérées dans la section appropriée de la page couverture du rapport en vertu de la LMTSE et leur nom légal ainsi que leur numéro d'identification sont exacts et identiques à ceux fournis à RNCAN sur le Formulaire de coordonnées rempli dans le cadre du processus d'inscription à la LMTSE.	X	X
<input type="checkbox"/> Le texte de l'attestation n'a pas été modifié, la case appropriée a été cochée et les renseignements connexes ont été fournis : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le nom complet du directeur ou de l'agent de l'entité déclarante <input type="checkbox"/> Le titre du poste <input type="checkbox"/> La date d'attestation <input type="checkbox"/> S'il y a lieu, la date de l'audit indépendant et l'hyperlien vers celui-ci (le rapport d'audit peut être inséré à la suite de rapport) 	X	X
Tableaux des paiements par bénéficiaire et par projet		
<input type="checkbox"/> Les renseignements figurant sur la page couverture ont été bien intégrés dans les sections appropriées du rapport pour les tableaux des paiements par bénéficiaire et par projet (à savoir, l'année de déclaration, le nom de l'entité, le numéro d'identification LTMSE et les entités filiales).	X	
<input type="checkbox"/> Les paiements doivent être déclarés selon la méthode de la comptabilité de caisse, sans mention aux provisions, et le rapport ne doit pas inclure de paiements négatifs ou de remboursements.	X	
<input type="checkbox"/> Si certains paiements ont été effectués dans une devise autre que celle du rapport, le rapport doit préciser la devise, le taux de change, et la méthode de conversion dans la colonne « Notes » ou en dessous du tableau. (Voir l' Annexe A)		
<input type="checkbox"/> Si certains paiements ont été effectués en nature, le rapport doit préciser lesquels ainsi que la méthode de calcul de la valeur dans la colonne « Notes » pour le poste de paiement en question. (Voir la section 2.3.5 des Spécifications techniques des rapports pour des renseignements supplémentaires).	X	
<input type="checkbox"/> La valeur totale du paiement est incluse dans le rapport (c.-à-d., les paiements ne sont pas abrégés). (Voir l' Annexe A)	X	
<input type="checkbox"/> <u>Tableau des paiements par bénéficiaire</u> : Les noms des bénéficiaires énumérés dans la colonne éponyme correspondent à l'ordre de gouvernement ayant reçu le paiement. Les ministères et organismes sous le bénéficiaire en question peuvent être énumérés dans la colonne du modèle de présentation des rapports réservée à cet effet disponible sur le site Web de la LMTSE. (Voir l' Annexe A)	X	
<input type="checkbox"/> <u>Tableau des paiements par projet</u> : Le tableau doit être inclus dans le rapport en y intégrant les renseignements figurant sur la page couverture dans les sections appropriées, et ce, même si aucun paiement n'est attribué à des projets précis (une note expliquant la raison pour laquelle aucun paiement n'a été déclaré peut être ajoutée aux tableaux vierges).	X	
REMARQUE : Dans la mesure du possible, les paiements devraient être arrondis aux 10 000 \$ les plus proches. Les montants totaux du tableau des paiements par projet ne doivent pas nécessairement correspondre aux totaux du tableau des paiements par bénéficiaire.		

Annexe A – Exemple d'un rapport en vertu de la LMTSE dûment rempli

Année de déclaration		du : 2017-01-01		au : 2017-12-31				Devise du rapport CAD			
Nom de l'entité déclarante		Entreprise X Ltée.									
Numéro d'identification LMTSE de l'entité déclarante		E000001									
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)											
Paiements par bénéficiaire											
Pays	Nom du bénéficiaire ¹	Ministères, organismes, etc., des bénéficiaires qui ont reçu des paiements ²	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé au bénéficiaire	Notes ^{3,4}
Pays A	Gouvernement de la province X	Agence X	300 000 \$	200 000 \$	250 000 \$				100 000 \$	850 000 \$	Des redevances de 200 000 \$ ont été payées en nature – la juste valeur de l'équipement minier transféré est établie selon la valeur du marché.
Pays B	Ville de X		100 000 \$		100 000 \$	150 000 \$			100 000 \$	425 000 \$	100 000 \$ en paiements différentiels ont été remboursés
Pays C	Gouvernement du pays X – Ministère X	Ministère X	500 000 \$	100 000 \$	200 000 \$		100 000 \$	100 000 \$		1 000 000 \$	Taux de change en vigueur à la fin de l'exercice financier de l'entité 1 USD = 1,2878 CAN
Pays E	Première Nation ABC					100 000 \$			310 000 \$	510 000 \$	Un paiement de 310 000 \$ a été effectué pour la construction d'une route dans la communauté.
Notes supplémentaires :											

¹ Entrez le nom désigné du bénéficiaire qui reçoit l'argent (c.-à-d., la municipalité de x, la province de y, le gouvernement national de z).

² Champ facultatif

³ Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des notes doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

⁴ Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être indiqués. L'entité déclarante peut utiliser la ligne « Notes supplémentaires » ou la colonne « Notes » pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.

Annexe A – Exemple d'un rapport en vertu de la LMTSE dûment rempli

Année de déclaration		du : 2017-01-01		au : 2017-12-31				Devise du rapport CAD		
Nom de l'entité déclarante		Entreprise X Ltée.								
Numéro d'identification LMTSE de l'entité déclarante		E000001								
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)										
Paiements par projet										
Pays	Nom du projet ¹	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé par projet	Notes ^{2,3}
Pays A	Projet A		200 000 \$		50 000 \$				250 000 \$	Des redevances de 200 000 \$ ont été payées en nature – la juste valeur de l'équipement minier transféré est établie selon la valeur du marché.
Pays C	Projet B			200 000 \$					200 000 \$	Taux de change en vigueur à la fin de l'exercice financier de l'entité 1 USD = 1,2878 CAN
Notes supplémentaires³ :										

¹ Entrez le projet auquel le paiement est attribué. Certains paiements peuvent ne pas être attribuables à un projet précis, donc il n'est pas nécessaire de les déclarer dans le tableau « Paiements par projet ».

² Lorsque les paiements sont effectués en nature, la colonne « Notes » doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

³ Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être indiqués. L'entité déclarante peut utiliser la ligne « Notes supplémentaires » ou la colonne « Notes » pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.